

La Maison-Dieu, 200, 1994/4, 13-29

Monique BRULIN

LA PASTORALE LITURGIQUE EN FRANCE 1985-1994

D'APRÈS LES TRAVAUX DES COMMISSIONS NATIONALE, RÉGIONALES ET DIOCÉSAINES

COMME le rappelait le père J. Gelineau dans un article accompagnant les tables décennales de 1975-1984, « la particularité de *La Maison-Dieu* a toujours été d'appuyer une pratique pastorale sur de solides études théoriques¹ ».

En portant un regard rétrospectif sur ces dix dernières années, nous voudrions mettre en évidence l'étroite articulation — qui a toujours marqué la revue — entre une réflexion et une recherche fondées sur l'histoire et la tradition, et le questionnement issu des pratiques liturgiques et sacramentelles dans le monde contemporain. Nous proposons à cet effet de rappeler les grandes lignes d'action pastorale qui, en France, ont fait l'objet du travail de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle (CEL.PS.), et du CNPL, en constante collaboration avec les responsables régionaux, c'est-à-dire dans une permanente attention à ce qui était concrètement vécu dans les régions et diocèses.

Ces lignes d'action recouvrent à la fois : des observations menées sous forme d'enquêtes et de consultations ; des orientations qui tiennent compte des choix et décisions déjà mis

1. « Suggestions pour *La Maison-Dieu* », *LMD* 160, 1984, 9-12.

en œuvre dans les diocèses, pour des situations qui, actuellement, requièrent discernement et clarification ; un effort d'harmonisation, mais aussi de confrontation et de réflexion concertée avec d'autres aires géographiques et culturelles ; des propositions de formation adaptées aux besoins actuels, permettant aux divers acteurs de la pastorale liturgique et sacramentelle de trouver les moyens et le soutien de leur action au service des assemblées et des communautés chrétiennes.

Nous avons regroupé ces champs d'activité en six rubriques dont la première sera plus longuement développée en raison de la diversité des domaines qui la composent :

1. Questions et orientations de pastorale sacramentelle en France.
2. Participation à des recherches internationales et œcuméniques.
3. Organisation de la responsabilité au niveau régional et diocésain.
4. Programmes de formation.
5. Développement d'une pédagogie concernant l'art de célébrer.
6. Attention portée à la relation entre culte et culture.

Questions et orientations de pastorale sacramentelle en France

Parmi les domaines de l'activité pastorale les plus fréquemment cités lors des réunions trimestrielles de responsables régionaux de P.S.L., on remarque l'importance accordée à l'initiation chrétienne (notamment le baptême) et aux funérailles.

Initiation chrétienne

Concernant le baptême, plusieurs types d'actions se sont succédé avec la publication et la promulgation, en 1986, du *Rituel du baptême des petits enfants* (A.E.L.F., 1984) dans sa traduction liturgique définitive.

Une étude des déplacements intervenus depuis vingt ans dans l'expression du besoin religieux et leurs conséquences en pastorale sacramentelle et liturgique se trouve rapportée et commentée dans un article d'Odette Sarda : « L'évolution de la demande religieuse : observations concernant le baptême des petits enfants² ». L'observation s'étend aux pratiques de la confirmation³ à laquelle *La Maison-Dieu* consacre le n° 168 (1986).

Dans le bilan que la CEL.PS. présente au Conseil permanent de l'épiscopat en 1990, l'initiation chrétienne apparaît comme « la grande question pastorale posée à l'Eglise de France, car elle met en œuvre à la fois la pastorale du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, l'éducation de la foi ou la catéchèse et la vitalité des communautés ». De ce point de vue, devrait être reconsidéré l'ensemble du processus d'initiation mis en place à une époque où la famille et la société étaient plus porteuses qu'aujourd'hui.

L'accueil pastoral est considéré comme le lieu privilégié où peut s'exercer le discernement et l'accompagnement nécessaire dans une communication interactive. Les stages nationaux proposés par le CNPL pour la formation des responsables diocésains mettront l'accent sur l'entretien pastoral, précisément dans le cas des demandes de baptême⁴.

Une recherche de plus grande cohérence

En 1988, les responsables régionaux de P.S.L., réfléchissant sur les tâches à venir, retenaient en priorité la recherche d'une plus grande cohérence de la pastorale sacramentelle, notamment en ce qui concerne les conditions d'admission aux sacrements, la préparation de ceux-ci et les délais à respecter. Ils relevaient plusieurs motifs d'incohérence :

2. *LMD* 167, 1986, 7-42.

3. O. Sarda : « La confirmation : les pratiques actuelles en France », *LMD* 168, 1986, 117-142.

4. Comme écho de ce travail, voir par exemple, l'article de J.-P. Boutinet : « Le premier entretien pastoral en vue du baptême », *LMD* 194, 1993, 83-95.

- un fondement théologique insuffisamment assuré par les responsables pastoraux ;
- une coupure entre la catéchèse et la célébration du sacrement ;
- la difficulté d'être rattaché à une communauté de foi et par conséquent de trouver l'accompagnement nécessaire ;
- la distance trop grande entre célébration du baptême et grandes fêtes (Pâques et Pentecôte).

Ils recommandaient de cultiver la cohérence selon trois directions :

- au niveau des discours tenus (dans les entretiens pastoraux et les célébrations) ;
- dans les textes d'orientations par rapport aux pratiques effectives ;
- au niveau du rapport entre les divers sacrements, notamment dans la relation de chaque sacrement au baptême et à l'eucharistie.

En avril 1988, un colloque organisé par le CNPL à Francheville rassembla les responsables diocésains des trois commissions : P.S.L., Musique et Art sacré, pour une réflexion touchant l'acte de foi engagé dans la médiation sacramentelle. Ces journées d'étude abordèrent notamment quatre grandes perspectives : l'originalité de l'acte de foi par rapport aux opinions et aux croyances, le mouvement de la foi dans son aspect confessant, l'action sacramentelle comme « expression » de la foi, le rapport entre acte de foi, célébration des sacrements et appartenance à l'Eglise⁵.

Le dimanche et sa célébration

Commencée dès 1987, une réflexion sur le dimanche aboutit en septembre 1989 à la diffusion à plus de 15 000 exemplaires d'un dossier intitulé : « Le dimanche pour les chrétiens ». De nombreuses équipes y travaillent dans les diocèses. Le bilan de leurs recherches, convictions et propositions, est transmis

5. Les actes de ce colloque sont transmis dans le n° 174, 1988 de *LMD*.

au CNPL par l'intermédiaire des responsables diocésains. Sur cette base, la Commission épiscopale de liturgie élabore un texte d'orientations et de propositions d'action destiné à relancer la pastorale du dimanche. L'Assemblée plénière des évêques amende le texte et en décide la publication sous la responsabilité de la CEL.PS.⁶ Des liens sont établis avec d'autres commissions, notamment la Commission sociale, pour une collaboration. Rappelons quelques grandes lignes de cette réflexion :

— vivre le dimanche dans notre société, avec la question du travail le dimanche ;

— se rassembler en Eglise : quelle plate-forme ecclésiale de convocation ? Quel partage des responsabilités ? Quelle participation à l'assemblée ?

— célébrer le Seigneur ressuscité (compréhension actuelle de « l'obligation dominicale » ; qualité des célébrations) ;

— initier les générations nouvelles au dimanche et à la messe ;

— le dimanche pour les chrétiens : des diverses manières de sanctifier le dimanche.

Liée à la question du dimanche, celle des assemblées en l'absence de prêtre reste actuelle, bien qu'elle évolue diversement selon les régions. Une enquête nationale lancée en 1986-1987 auprès des responsables diocésains a permis d'éclairer les tendances et déplacements observés pendant dix ans⁷. Le *directoire de la Congrégation pour le culte divin* paru en 1988 et sa présentation pour la France⁸ ont complété les éléments de discernement déjà rassemblés dans les diocèses concernés.

Ce domaine d'ajustement pastoral s'articule évidemment avec tout l'effort de restructuration du territoire paroissial dans les diocèses avec une redistribution des responsabilités

6. Cf. : *Le Dimanche, situation, enjeux et propositions pastorales*, éd. du Centurion, 1991, 174 p. L'ouvrage reprend l'ensemble des pièces du dossier avec des fiches de travail.

7. Voir notre article dans *LMD* 175, 1988, 111-167.

8. *Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre*, traduction officielle et présentation par la Commission épiscopale de liturgie, Paris, Cerf, 1988, 43 p.

et des lieux de signification, dans la perspective d'une ecclésiologie de communion. On peut observer paradoxalement que le phénomène des assemblées en l'absence de prêtre, tout en veillant à la maintenance d'une vie chrétienne locale, a pu contribuer à favoriser certains regroupements, en développant une conscience élargie de l'identité « communautaire », une capacité d'intégrer les différences légitimes et de mieux articuler des initiatives très localisées avec des propositions au niveau d'un secteur ou d'un groupement paroissial.

Les laïcs dans la pastorale liturgique

Conjointement à une réflexion menée par la CEL.PS. au sujet des laïcs ministres dans la célébration de certains sacrements et compte tenu de la diversité des situations : baptême, mariage, funérailles, *La Maison-Dieu* a consacré plusieurs articles à cette question, notamment dans le n° 194, 1993. Ils permettent de confronter les pratiques actuelles avec des éléments importants de la théologie des sacrements. On se rappellera en particulier la mise en évidence par le père P.-M. Gy de la notion d'ecclésialité première ou seconde pour qualifier les diverses célébrations⁹.

Les orientations qui se dégagent de l'ensemble de cette réflexion conduisent à distinguer, d'une part, l'urgence des questions pastorales dues à la surcharge des prêtres, à laquelle il convient de répondre par des procédures limitées à certains diocèses et, d'autre part, l'enjeu de fond du rapport évangélisation-sacrement.

Il est, par ailleurs, intéressant de considérer le bilan actuel de la coresponsabilité en pastorale sacramentelle et liturgique, en dépassant une perspective strictement fonctionnelle. Les équipes liturgiques et les conseils pastoraux où se vit cette responsabilité commune sont sans doute de bons lieux pour faire ce bilan.

9. *LMD* 194, p. 17-20.

Le rôle des diacres dans la liturgie

A la suite de nombreuses demandes de précisions exprimées à propos des fonctions liturgiques des diacres, le Comité national du diaconat a fait part à la CEL.PS. de l'intérêt que pourrait avoir un dossier d'orientations et de points de repère. Une équipe composée de représentants du Diaconat et du CNPL a réalisé en ce sens deux fascicules concernant « Le rôle des diacres dans l'action liturgique¹⁰ ». Dans la fidélité aux rituels et aux autres directives liturgiques, ils s'efforcent d'en dégager l'esprit et de rassembler tout ce qui concerne le ministère diaconal, tout en tenant compte de l'expérience récente des diacres et de ceux qui célèbrent avec eux. Ces orientations laissent ouvertes les recherches en cours pour que la pratique liturgique des diacres manifeste de plus en plus la grâce originale de leur ordination et de leur mission propre.

Points de repère en pastorale sacramentelle

Après la question du dimanche et celle de la délégation de laïcs pour la célébration de certaines actions sacramentelles et liturgiques, la CEL.PS. a pu entreprendre en 1990, à la demande du Conseil permanent de l'épiscopat, l'étude de propositions d'orientations nationales concernant plus particulièrement, dans une première phase, les sacrements de l'initiation et le mariage. Le texte visait comme premiers destinataires les évêques et leurs commissions diocésaines de PSL. La collaboration des responsables régionaux et diocésains fut sollicitée, à la fois pour une meilleure connaissance des orientations déjà existantes et dans la perspective d'une bonne réception, le moment venu, de ce dossier de travail.

Deux grandes lignes ont été retenues pour guider l'élaboration du document : d'une part, insister sur les conditions nouvelles dans lesquelles l'Eglise propose les sacrements et non d'abord sur les difficultés. La pastorale sacramentelle

10. Il s'agit de dossiers de la CEL.PS. : I. Eucharistie et assemblées dominicales (1986) II. Sacrements, sauf eucharistie, et autres célébrations (1992).

est considérée comme une pièce majeure de l'évangélisation. Ceci invite, dans l'accueil de la demande sacramentelle, à sortir d'un point de vue trop souvent disciplinaire et tactique, ou encore, du « tout ou rien ».

D'autre part, éclairer et préciser l'enjeu de la collaboration entre prêtres, diacres et laïcs dans la pastorale des sacrements, promouvoir et soutenir cette collaboration différenciée, chacun selon sa vocation.

Ce dossier, actuellement publié dans la collection des *Documents-Episcopat* (n° 10-11, juin 1994), situe la pastorale des sacrements de l'initiation chrétienne et du mariage dans une perspective missionnaire. Il présente à cet effet chacun des sacrements selon un processus réparti en quatre étapes : 1. accueillir 2. favoriser une progression 3. célébrer le sacrement 4. veiller à la suite du sacrement.

Pénitence et réconciliation

Les normes complémentaires relatives aux célébrations avec absolution sacramentelle collective ont été promulguées le 25 février 1987¹¹ avec un commentaire de la CEL.PS. qui précise quelques lignes d'action permettant de mieux situer le sacrement par rapport aux divers lieux et moments d'une pratique pénitentielle diversifiée :

— catéchèse, effort pastoral pour mettre en valeur tous les moyens habituels et communautaires de pardon des fautes quotidiennes vénielles ;

— équilibre entre les formes du sacrement favorisant une démarche de réconciliation personnelle sans perdre de vue la dimension ecclésiale du sacrement ;

— valeur théologique des célébrations non sacramentelles du pardon, en particulier dans le cadre de l'initiation des enfants à une démarche pénitentielle en Eglise.

Un grand effort a été entrepris pour approfondir le sens du pardon, du péché et du sacrement. Il concerne non seule-

11. Les précisions canoniques ont été intégrées dans l'édition du Rituel francophone mise à jour en 1991.

ment la célébration du sacrement mais aussi l'éducation des consciences et l'accompagnement spirituel des chrétiens. On souligne fréquemment l'importance de délais suffisants pour permettre une conversion sérieuse et une compréhension du sacrement comme temps fort, sans doute moins fréquemment pratiqué, mais plus significatif.

La Maison-Dieu apporte en cette période une contribution à la fois internationale et œcuménique à la réflexion en consacrant deux numéros, 171 et 172 de 1987, au Congrès de la *Societas Liturgica* sur « La pénitence et la réconciliation dans les différentes Eglises ».

Funérailles

Le compte rendu de l'activité des régions révèle un constant intérêt pour ce domaine de la pastorale. En septembre 1985, la Commission épiscopale de liturgie faisait paraître un dossier diffusé à plus de 10 000 exemplaires, proposant une analyse de situation appuyée sur une enquête organisée par le CNPL¹² des éléments de discernement théologique et pastoral et des propositions d'action.

Parmi les questions urgentes s'est posée celle de la présidence des funérailles par des laïcs¹³. De nombreux diocèses ont mis en place des formations à cet effet.

La CEL a fait paraître en mars 1987 une note largement diffusée sur « L'Eglise et l'incinération ». En même temps, elle transmettait aux évêques des propositions pastorales sur trois séries de questions : la célébration à l'église en présence de l'urne, la demande de célébration au crématorium et la destination de l'urne. Le développement de l'incinération incite à rester vigilant sur une pratique qui, bien que légitime, peut amener de réels problèmes pastoraux (disparition de la dimension communautaire, technicisation des processus, transformation des rituels, etc.).

12. Voir l'article de J.-C. BESANCENEY : « La mort et les funérailles en France. Une enquête, des questions », *LMD* 164, 1985, 105-128.

13. Consulter l'article de J.-L. ANGUÉ dans *LMD* 182, 1990, p. 47-64, ainsi que celui de J. JONCHERAY dans *LMD* 194, 1993, p. 29-70.

Les initiatives prises par les entreprises de pompes funèbres pour améliorer la qualité de leurs services et pour pallier une certaine carence des communautés chrétiennes (au cimetière, par exemple) invitent à relancer vigoureusement l'appel à la prise en charge communautaire de la pastorale des funérailles.

Cette question n'est évidemment pas propre à la France. Une intéressante enquête auprès des secrétaires des commissions épiscopales de liturgie en Europe permet d'élargir le champ d'observation et d'apporter des propositions pastorales qui entrent dans le cadre de la nouvelle évangélisation de l'Europe¹⁴.

Participation à des recherches internationales et œcuméniques

Les questions évoquées dans le cadre de la pastorale sacramentelle et liturgique française recoupent un certain nombre de travaux et de réflexions entrepris au niveau international.

C'est le cas à l'occasion des synodes d'évêques réunis à Rome, notamment celui de 1983 sur la Pénitence avec la diffusion en 1985 de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II ; ou encore celui de 1987 sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise, qui a suscité un rapport et de nombreux échanges à propos de la fonction des laïcs dans la liturgie¹⁵.

L'important travail de consultation entrepris à propos du document de Lima, *Baptême, Eucharistie, Ministère* (BEM), publié en 1982 par le Conseil œcuménique des Eglises, a permis une riche réflexion menée par de nombreuses instances. Les responsables régionaux de pastorale sacramentelle et liturgique ont été invités à susciter un examen des textes du BEM au plan local en lien avec les responsables diocésains pour l'œcuménisme. Ce même document a fait l'objet d'une ses-

14. Voir *LMD* 196, 1993, notamment p. 7-16 et 17-53.

15. Cf. le rapport fait par le père GY dans *LMD* 162, 1985, 43-54 ; ou encore, la réflexion des secrétaires nationaux de liturgie européens dans *LMD* 168, 1986, 143-152.

sion de travail du CNPL avec le père J. de Bacciochi. *La Maison-Dieu* s'est fait l'écho du congrès de la *Societas Liturgica* qui, en août 1985, avait pris pour thème d'étude le document de Lima¹⁶.

Les rencontres organisées tous les deux ans par la *Societas Liturgica* constituent un lieu d'information, de réflexion et d'échanges, pour des liturgistes de divers pays et diverses confessions chrétiennes. Les thèmes abordés au cours de cette décennie reflètent certains accents de la conjoncture : outre ceux que nous venons d'évoquer concernant le document de Lima, ou encore la Pénitence et la réconciliation, notons : L'inculturation (*LMD* 179), Bible et Liturgie (*LMD* 189), L'espace liturgique (*LMD* 187).

La revue fait également mention d'un certain nombre de rencontres liturgiques de portée internationale comme les Semaines de Saint-Serge, la réunion des secrétaires nationaux européens de liturgie, ou encore, dans le domaine de la musique liturgique : les journées d'« *Universa Laus* ».

Un travail constant se poursuit au niveau de la Commission internationale francophone pour les traductions liturgiques (CIFTL) avec, ces dernières années, la mise en chantier des rituels du Mariage (2^e édition francophone), de l'Initiation chrétienne des adultes, des Ordinations, le Cérémonial des évêques, la Bible de la liturgie (nouvelle édition parue en 1993), le travail de mise à jour du Missel romain.

La réunion des commissions nationales de liturgie, organisée à Rome en 1984, a suscité la mise en place de sessions régulières tous les cinq ans invitant, outre les membres habituels de la CIFTL, des représentants des pays francophones d'Afrique, de Madagascar et d'Haïti. Deux rencontres ont eu lieu sous ce mode de collaboration élargie avec, en septembre 1986, deux sujets principaux : Initiation chrétienne et Fonction des laïcs dans la liturgie ; en 1992 : Adaptation et inculturation, ainsi que le Rituel du mariage.

16. *LMD* 163 (1985).

Organisation de la responsabilité au niveau régional et diocésain

Une étude conjointe des évêques de la CEL.PS. et des responsables régionaux de P.S.L., Musique liturgique et Art sacré, a donné lieu à la publication du texte « Pastorale sacramentelle et liturgique, une responsabilité diocésaine » (*Documents-Episcopat* n° 14, septembre 1985) élaboré par Mgr Favreau.

A partir d'une observation de la situation à cette époque, le document rappelle quels sont les éléments clés de la structure diocésaine qui constitue le service de P.S.L. : les commissions, les personnes, les objectifs, l'articulation avec diverses instances, la formation des responsables. Il situe également la vocation des structures régionale et nationale, puis relève les tâches ayant une importance caractérisée dans la conjoncture présente. Il retient notamment :

— la cohérence de la pastorale sacramentelle — le développement de l'initiation sacramentelle — la mise en place de nouveaux ministères — l'articulation entre liturgie et culture. Sans négliger la formation des animateurs, l'assemblée dominicale, les divers rassemblements d'Eglise, les formes non sacramentelles de célébration, la liturgie des heures.

Ces points ont été régulièrement repris lors des réunions de responsables régionaux, ou encore, lors des rencontres organisées à l'intention des responsables diocésains nouvellement nommés (notamment en 1989 et 1992). Une récente journée de travail associant les évêques de la CEL.PS. et les responsables régionaux en mai 1994 a permis d'évoquer la question des équipes diocésaines de pastorale sacramentelle et liturgique, dans la perspective d'une action pastorale reconnue comme un élément majeur d'évangélisation.

Programmes de formation

Pour mieux répondre aux besoins de formation en pastorale liturgique et sacramentelle, une consultation avait été sus-

citée dans les diocèses. Les résultats, que *La Maison-Dieu* a présentés en 1986 (n° 167, p. 84-116), permettent de connaître les dispositifs mis en place. Ceux-ci présentent une diversité selon les ressources des diocèses et les différents acteurs de P.S.L. Nous avons pu distinguer à l'époque :

— Une formation dite « initiale », au sens où elle s'adresse à des débutants en la matière, sorte de formation de base, donnant les fondements. Elle correspond au plus grand nombre des propositions.

— Une formation d'entretien pour ceux qui, tout en exerçant ce qu'ils ont acquis, souhaitent compléter certains points et évoluer en fonction de leur pratique et de leur expérience.

— Une formation progressive ou échelonnée en vue d'un perfectionnement de ce qui est acquis initialement (formation de second degré, générale ou de spécialisation).

— Une formation de formateurs qui, tout en assurant les fondements acquis et éprouvés par l'expérience, apporte une formation pédagogique adaptée. Ce type de formation a reçu l'encouragement de la CEL.PS. notamment sous la forme d'un cycle de deux ans (CYFFAL) qui comporte cinq sessions par an. Il a été créé en 1986 dans les régions Est et Provence. L'Est a depuis accompli quatre cycles ; la Provence : deux ; puis le Sud-Ouest : deux (le troisième est en préparation) ; la région Midi : un. La région Nord a commencé en 1993.

Selon une visée assez proche, les Pays de Loire (sous-région Ouest) ont mis en place un parcours (FALS) qui s'adresse à des personnes accompagnant la préparation aux sacrements, ainsi que l'animation liturgique. Il comporte trois week-ends par an en commun et trois samedis propres à chaque diocèse pour les applications pratiques. Le projet vise à préparer des correspondants pour les secteurs (quatre ou cinq personnes par diocèse).

Un des objectifs du CYFFAL est de maintenir un niveau semblable dans les différentes régions, selon un programme modulable, mais caractérisé par une certaine unité de contenu et de pédagogie, favorable à une collaboration efficace entre les participants. Une évaluation faite en 1993 avec les

responsables chargés d'organiser cette formation dans les régions concernées (assez souvent les trois responsables régionaux de P.S.L., Musique et Art sacré), mettait en évidence l'importance de garder une perspective mixte quant au profil des personnes formées, ceci dans trois directions :

1. Un *service de proximité* qui peut s'articuler avec une participation à l'exercice de la charge pastorale et un rôle de coordination.

2. Une *compétence au niveau du diocèse ou de la région*, en particulier, pour renforcer les équipes diocésaines.

3. Un *développement des « ressources humaines »* à partir de personnes apportant déjà leur propre qualification (art plastique, musique...) et accédant à une meilleure compréhension de la liturgie.

Autrement dit, le parcours peut conduire aussi bien du « service » ou de la « fonction » à une réelle « compétence », que d'une « compétence » à compléter, vers un « service ». Des articulations sont généralement assurées avec d'autres instances de formation (écoles diocésaines, instituts, etc.).

La chance du CYFFAL et son originalité, pour le domaine qui nous occupe, sont sans doute d'allier fonction et compétence, faisant se rencontrer des personnes diversement situées, mais qui auront à collaborer davantage dans l'avenir. Garder attention à l'état général du culte chrétien fait partie de notre mission en cette fin du XX^e siècle. Et les urgences de l'organisation pastorale ne devront pas faire oublier l'importance et l'impact des enjeux culturels, culte et culture demeurant étroitement liés.

Un effort de formation et un renouvellement des pédagogies mises en œuvre se sont également développés ces dernières années à partir des associations qui sont en lien avec le service musical du CNPL : notamment, A.S.A., Ancoli, ANFOL¹⁷. Des stages d'été ont ainsi été proposés pour

17. A.S.A. : Association Saint-Ambroise mieux connue par sa revue *Eglise qui chante* ; Ancoli : Association nationale des chorales liturgiques (avec la revue *Choristes*) ; ANFOL : Association nationale de formation des organistes liturgiques (revue : *Préludes*).

l'animation du chant d'assemblée, pour les chefs de chorale liturgique, ou encore pour les organistes.

L'art de célébrer

Parmi les mots vedettes qui ne figuraient pas dans la table des matières de la revue lors des précédentes décennies, on relève notamment « l'art de célébrer ». Dans le prolongement de cette notion, peuvent s'adjoindre des mots comme « aménagement », « cathédrale », « ambon », « couleurs liturgiques », « vitraux », ou encore, dans le domaine des composantes sonores et musicales de la célébration : « chorale », « maîtrise », « orgue ». La table thématique révèle également une attention à l'aspect « cérémonial » du culte chrétien¹⁸, ainsi que sa perception comme espace de « sensibilité », et l'intérêt porté aux phénomènes vocaux.

Cet ensemble prend place, en effet, dans une réflexion dont une des préoccupations centrales demeure l'« inculturation », sans négliger — outre l'importance que *La Maison-Dieu* a toujours accordée aux recherches et témoignages d'autres Eglises — quelque ouverture à des considérations touchant les grandes religions non chrétiennes : « bouddhisme », « hindouïsme », « islam », « taoïsme ».

Un certain nombre d'articles de la revue, faisant écho à des interventions réalisées lors de colloques organisés à l'initiative de la CEL.PS. et du CNPL, parfois en collaboration avec le ministère de la Culture, ou encore, avec l'Institut catholique de Paris, ont contribué à diffuser depuis dix ans ce que l'on peut considérer comme les principes directeurs d'un art de célébrer. On peut en trouver une sorte de synthèse en relisant, par exemple, l'article de Jean-Yves Hameline intitulé « Observations sur nos manières de célébrer » (*LMD* 192,

18. On se reportera par exemple au numéro consacré à l'*Ordo Missae* : *LMD* 192, 1992 ; ou encore au n° 199 avec l'article de J.-Y. HAMELINE sur « Le cérémonial du chant ».

1992, 7-24). La réflexion se poursuit en ce domaine dans le cadre des diverses commissions, avec le projet de développer les réflexes pédagogiques nécessaires.

L'ouverture en 1995-1996 d'un Institut des arts sacrés (I.A.S.) à l'Institut catholique de Paris, associé à l'I.S.L. et à l'I.M.L., devrait offrir un support efficace pour l'enseignement des formateurs et des créateurs engagés dans la vie artistique, la théologie, la liturgie.

Culte et culture

Dans le document concernant la responsabilité diocésaine, élaboré par Mgr Favreau en 1985, l'auteur affirmait que « la liturgie est conduite aujourd'hui à rendre compte de sa capacité, par la puissance de l'Esprit à fonder l'homme et à fonder la communauté. Elle a à être génératrice de l'homme dans des conditions culturelles difficiles ».

Confrontée aux interrogations sur la culture qui traversent notre époque, la Commission épiscopale de liturgie a mis en évidence trois accents :

— Les chrétiens vivent dans leur temps et ne peuvent se désintéresser des formes artistiques actuelles, aussi bien dans le domaine de la musique que dans celui des arts plastiques. La création d'un Evangélaire, les recherches concernant une Vierge à l'Enfant ou le vêtement liturgique, la promotion des chorales, le dialogue avec les artistes, etc., témoignent de la confiance de l'Eglise dans les capacités de création et d'expression symbolique de notre époque.

— Dans les négociations avec le ministère de la Culture sur la possible utilisation culturelle des lieux de culte, il est apparu que leur destination et leur usage prioritaires *pour la liturgie* était la meilleure garantie de leur rôle social et culturel. C'est pourquoi, les efforts entrepris par les pouvoirs publics et les communautés locales pour adapter les églises à la liturgie de Vatican II sont d'une grande importance. Le colloque de Pont-à-Mousson sur la Cathédrale en 1987 appuyait déjà une telle affirmation.

— L'attention accordée au répertoire musical qui compose nos liturgies et la nécessité d'une sélection rigoureuse devraient

favoriser la qualité des célébrations à travers cette expression privilégiée de la foi et des réalités spirituelles que portent la musique et le chant.

« Où trouver la clef pour accéder au secret des formes multiples de la parole, de cette alternance des chants et des prières, de cette richesse de gestes et de rites, qui ont caractérisé le culte chrétien au cours de son histoire ? »

J.A. Jungmann répondait à cette question *liturgique* par le mot « *pastorale*¹⁹ ». Nous trouvons, disait-il, la réponse « dans la sollicitude du ministère pastoral pour l'Eglise qui est l'ensemble des fidèles [...] *plebs sancta* [...] qui doit rendre à Dieu un culte digne de lui [...] et de cette manière être sanctifiée ». L'objet de cette sollicitude pastorale visait, d'une part, à rassembler l'Eglise tout en s'adaptant aux cultures ; d'autre part, à guider les fidèles vers un christianisme conscient, exprimant la conscience de sa foi par la prière ; enfin, conduire vers la manière chrétienne de prier avec la prière de l'Eglise.

Ce bref exposé du travail accompli ces dernières années en pastorale sacramentelle et liturgique montre qu'il s'inscrit bien dans ces objectifs, dont la *Constitution sur la liturgie* (qui met en évidence cette nature didactique et pastorale notamment dans ses articles 33 à 36) constitue une charte toujours actuelle.

Le professeur Jungmann faisait — dans cette réflexion sur la pastorale liturgique — référence à un maître en la personne de saint Augustin lorsque, dans ses *Enarrationes in Psalmos*, il souligne avec prédilection visible et joie pastorale les versets que toute l'assemblée venait de chanter : « Nous avons entendu le Psaume et nous nous sommes édifiés mutuellement en chantant d'un seul cœur et d'une seule voix : Venez, adorons le Seigneur ! » « De tels versets, ajoute Jungmann, devaient se graver de façon inaltérable dans le cœur des fidèles ; ils constituaient un trésor précieux de prière et de sainte joie. »

Monique BRULIN

19. J.A. JUNGSMANN, « Pastorale liturgique », *LMD* 47-48, 1956, p. 50.